

La facturation électronique en Région de Bruxelles-Capitale

Module 3 – Communication vers les fournisseurs et matériel de support

easy.brussels, l'agence de simplification administrative et d'amélioration de l'expérience usagers - www.easy.brussels



La communication vers les entreprises/fournisseurs est un point essentiel dans l'adoption de la facturation électronique



Communications à prévoir

- ☑ Mention dans les cahiers des charges de vos marchés publics
- ☑ Mention sur les bons de commande
- ☑ Courrier vers les fournisseurs actuels
- ☑ Courrier/e-mail pour refuser les factures envoyées dans un autre format



Objectifs

- 🎯 Informer les fournisseurs de leur obligation d'envoyer les factures au format électronique, c'est-à-dire via le réseau Peppol et au format XML (pas par e-mail)
- 🎯 Communiquer aux fournisseurs les informations que vous désirez voir sur les factures (ex: n° bon de commande)
- 🎯 Guider les fournisseurs vers les documents de support où ils pourront trouver des informations sur comment envoyer une facture électronique



L'expérience a montré que les principales questions des entreprises sont:



Je dois envoyer une facture électronique à une administration publique. Comment faire ?

Quelles sont les coordonnées Peppol de l'administration ?

J'ai encodé une facture électronique : l'avez-vous reçue ?

Quel n° de bon de commande mettre sur la facture ?

Je veux encoder ma facture via le portail en ligne Mercurius mais n'y ait pas accès ou n'y arrive pas

J'ai envoyé une facture mais elle n'a pas encore été payée: rappel et demande de statut



easy.brussels a développé des documents de support pour vous aider dans votre communication vers les entreprises

Site internet

<https://be.brussels/fr/facturation-electronique>



Guide sur la facturation électronique, à destination des entreprises



Exemples de clauses pour vos cahiers des charges et bons de commande



Modèle de courrier pour informer les fournisseurs



Contenu: comment envoyer une facture électronique, coordonnées Peppol des différentes administrations, points de contact en cas de questions,...

Retrouvez ces documents sur <https://be.brussels/fr/facturation-electronique/administration>



En résumé



La **communication** vers les entreprises/fournisseurs est un point essentiel dans l'adoption de la facturation électronique: cahiers des charges, bons de commandes, courriers,...



Les **objectifs** principaux sont d'informer les fournisseurs de leur obligation d'envoyer les factures au format électronique, c'est-à-dire via le réseau Peppol et au format XML (pas par e-mail), et de les guider sur comment envoyer une facture électronique;



Aidez-vous des documents supports développés par easy.brussels et publiés sur le site <https://be.brussels/fr/facturation-electronique/administration>



Vérifiez vos communications actuelles pour vous s'assurer que les informations sont à jour (ex: site internet)



Plus d'informations sur la facturation électronique:

<https://be.brussels/fr/facturation-electronique>

